



Le 4 février 2019

[Traduction]

Par courriel : [julie.lemay-lafleur@scc-csc.ca](mailto:julie.lemay-lafleur@scc-csc.ca)

Le très honorable Richard Wagner, c.p.  
Juge en chef du Canada  
Cour suprême du Canada  
301, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0J1

Monsieur le Juge en chef,

L'Association du Barreau canadien œuvre depuis longtemps en faveur de l'innovation au service de l'accès à la justice. Récemment, j'ai repensé à la première fois qu'un avocat avait présenté des requêtes en autorisation d'appel, par satellite, depuis une salle d'audience de Vancouver à la Cour suprême du Canada à Ottawa. C'était en 1983. Il s'agissait d'une expérience que tentaient conjointement l'ABC et la CSC dans l'espoir d'ouvrir la porte à une utilisation accrue des technologies audiovisuelles pour les requêtes en autorisation provenant d'autres régions du Canada.

La technologie nous a menés bien plus loin que nous ne l'imaginions dans les années 1980, mais elle n'est pas à la source de toutes les améliorations de l'accès à la justice. C'est pourquoi j'ai lu avec grand intérêt vos commentaires sur le fait que la CSC envisage la tenue d'audiences à l'extérieur d'Ottawa. Grâce à l'investissement de la Cour dans la diffusion Web et à la disponibilité de la radiodiffusion, de nombreux Canadiens ayant les ressources financières et technologiques nécessaires pour accéder à la télévision ou à Internet ont la possibilité de visionner les audiences de la CSC. Néanmoins, ceux qui peuvent y assister en personne sont mieux à même de comprendre et d'apprécier le travail de la CSC.

En ce qui concerne la tenue occasionnelle de séances de la CSC à l'extérieur d'Ottawa, l'ABC préconise une approche fondée sur des principes tenant compte de plusieurs facteurs : la relation avec la région où aurait lieu l'audience; le coût pour les parties; les occasions de mobilisation et d'éducation de la population; et la perception publique des facteurs de stress du système judiciaire en général.

L'Association du Barreau canadien salue l'engagement de la Cour suprême du Canada à approfondir la compréhension populaire du droit et des institutions démocratiques du Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge en chef, l'expression de ma plus haute considération.

*(Lettre originale signée par Raymond G. Adlington)*

Raymond G. Adlington